

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2017

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Anne AUBIN-SICARD en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| – Frédérique BARTAUD | à | Jacques BESSEAU |
| – Pierre LEFEBVRE | à | Patrick DURAND |
| – Sébastien ALLAIN | à | Béatrice BICHON-BELLAMY |
| – Nathalie GOSSELIN | à | Sylvie DURAND |
| – Leczinska MORNET | à | Franck POTHIER (<i>en début de séance</i>) |
| – Bernard QUENAULT | à | Philippe PORTE (<i>en fin de séance</i>) |
| – Marc RACAPE | à | Geneviève POIRIER-COUTANSAIS (<i>en début de séance</i>) |
| – Laurence GILLAIZEAU | à | Bruno GUILLOUX |
| – Pierre REGNAULT | à | Joël SOULARD |
| – Audrey HAREL | à | Martine CHANTECAILLE |

Suite à la démission de Anne-Cécile STAUB de son mandat de conseillère municipale, **Monsieur le Maire** procède à l'installation de Françoise FOLTZER en qualité de 43^{ème} conseillère municipale.

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes sur le déroulement de l'ordre du jour : la délibération n°1 sera présentée après la délibération n° 22 et la question n° 31 a été retirée de l'ordre du jour

Monsieur le Maire passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

2	RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN ROY ET ANDRE MALRAUX - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)
---	--

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot

Il est proposé au Conseil d'approuver l'Avant Projet Définitif du projet concernant le groupe scolaire Jean Roy et André Malraux présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre Michel JOYAU, ainsi que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux présentés pour un montant de 2 150 000 € HT soit 2 580 000 € TTC (valeur Juillet 2016) et l'option « ravalement de l'ensemble des façades » estimée à 44 000 € HT.

Sylvie CHARTIER fait l'intervention suivante :

« Comme lors du Conseil du 5 juillet 2016, nous nous abstiendrons sur cette délibération, malgré l'enthousiasme de la présentation de Madame Fagot en commission.

Lors de la délibération sur le programme fonctionnel et le lancement de la maîtrise d'œuvre, que nous avons voté le 5 juillet 2016, nous avons exprimé notre surprise sur votre précipitation à lancer ce projet. Force est de constater que nous avons raison, car aujourd'hui ce projet suscite plusieurs inquiétudes des parents et des enseignants.

Vous nous aviez affirmé que le projet était partagé par l'ensemble de la communauté éducative. Vous aviez d'ailleurs remercié les différents groupes de travail, les enseignants, les représentants des parents et le personnel de la Ville, d'avoir « sensiblement contribué à faire évoluer le projet ». C'est sur l'adverbe « sensiblement » que je m'attarderai. Comme nous parlons d'école, faisons un peu de sémantique. Si nous nous référons au Petit Larousse, le mot « sensiblement » a deux significations ; d'une manière très perceptible ou à peu de choses près, presque. Il semblerait que vous ayez choisi la deuxième. Les groupes de travail ont « presque » été consultés et ont « à peu de choses près » contribué à la construction de ce projet.

Comme vous venez de le rappeler, il y a eu quatre réunions en tout : une première à la fin du mois de mai 2016 pour constituer la commission de consultation, une seconde en juin, juste avant le Conseil municipal de juillet, puis six mois sans qu'il ne passe rien. Enfin, deux réunions se sont tenues en janvier dernier, pour présenter les esquisses du projet et recueillir les impressions des parents élus, sans qu'ils puissent communiquer aux autres parents les plans entre les deux réunions et sans pouvoir eux-mêmes entamer une consultation. Lors de ces deux réunions, les parents élus et enseignants découvrent, sur les plans de coupe qui leurs sont présentés, que la salle de motricité commune aux deux écoles prévoit une hauteur sous plafond de 2,5 mètres. Autant cette hauteur peut éventuellement suffire pour des ateliers de motricité conduits en maternelle, autant elle n'est absolument pas adaptée aux enseignements physiques et sportifs du CP au CM2.

Je ne listerai pas en détail la taille de la cour, réduite de plus de 150 mètres carrés de celle actuelle, les dénivelés entre les deux écoles, ou encore l'éloignement de la maternelle au restaurant scolaire ainsi que toutes les questions relatives à la sécurité des enfants, aux accès et aux abords des écoles, au confort des usagers et, par ricochet, les incidences sur la qualité de vie des enfants et de la communauté éducative.

Ne serait-il pas raisonnable ou urgent de prendre son temps pour créer les conditions d'une consultation digne de ce nom, afin d'aboutir à un projet accepté et construit, grâce à l'expertise sur la vie scolaire de la communauté éducative et des techniciens, et sur les possibilités ou contraintes d'aménagements, car, contrairement à ce que vous aviez annoncé le 5 juillet 2016, le bail n'est pas encore arrivé à échéance, puisqu'il le sera en 2020 ? L'intelligence collective permettrait sans aucun doute d'assurer un investissement fonctionnel utile et agréable aux usagers actuels et futurs.

Pour conclure, votre précipitation semble générer un couac, car le projet de développement conséquent de l'ICES passe comme priorité. Qu'en est-il de l'emplacement actuel de l'école Malraux ? Y a-t-il un projet imminent dont nous n'avons pas encore connaissance ? Les signaux que vous envoyez sont le reflet d'un empressement inquiétant et d'un manque de considération à l'égard des parents élus et des enseignants. »

Guy BATIOU déclare :

« J'essaierai de ne pas être trop redondant après ces propos, d'autant que nous avons déjà formulé plusieurs observations lorsque ce projet a été présenté le 5 juillet 2016. Si nous étions d'accord pour améliorer la qualité de l'accueil des écoles publiques en centre-ville, notre abstention était néanmoins justifiée eu égard au contexte dans lequel était proposé ce projet, avant tout parce qu'il était lié à la cession à l'ICES par le Département du site de la Poudrière. Cela vous a alors amené à agir très rapidement pour reconfigurer l'école Jean Roy et l'école Malraux. Cette cession est bien rapide comparée au temps d'attente pour d'autres cessions du Conseil départemental à d'autres moments. Décidément, certains établissements sont soutenus de façon particulièrement réactive.

Lors de sa création, j'avais également indiqué que l'implantation de l'ICES était proposée sur le site universitaire de la Courtaisière. Cette proposition était tellement pertinente que la contrainte de

l'espace révèle aujourd'hui des choix – comme prévu à l'époque – au détriment de l'école publique présente sur place. Cette cession limitera une éventuelle extension de cette école et oblige à une conception critiquable de cet établissement. D'ailleurs, j'avais simplement relevé à cette époque une trentaine d'enfants de maternelle à l'étage. Or, ceci n'est pas ce qui est actuellement préconisé pour la construction des écoles. De la même manière, la diminution des surfaces de cour va aussi à l'encontre de ce qui est formulé dans toutes les préconisations de l'Education nationale.

Un aménagement plus réfléchi et une autre surface permettraient le plain-pied, et surtout une extension future dans de bien meilleures conditions, tant pour les enfants que pour les parents. A l'époque, je vous demandais moi aussi s'il n'y avait pas eu de précipitation. Aujourd'hui, je pense que c'est bien le cas. Cet empressement n'est pas au bénéfice des enfants, à entendre les parents, les enseignants ou autres professionnels.

Votre choix ne répond donc pas aux besoins réels, d'autant qu'il s'est fait sans toute la concertation nécessaire, analyse confirmée par les propos tenus dans la presse ce matin. Ce choix révèle vos priorités et il vous appartient. Encore aurions-nous souhaité qu'il soit explicite. Pourquoi aller si vite ? Vous choisissez de favoriser l'établissement privé en centre-ville et de donner la priorité à l'enseignement supérieur, au détriment de la qualité d'un établissement public et maternelle de proximité, proximité si essentielle pour les familles et les enfants de cet âge fréquentant l'école du centre-ville. Cela est regrettable, car la seule école de la République du Pentagone méritait vraiment mieux. »

Thierry DE LA CROIX :

« Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit par Monsieur BATIOU. Pour autant, comme vous avez la volonté de développer la population en centre-ville, il semblerait que cette future école ne soit pas dimensionnée au regard de cette volonté. Je pense également que ce projet – qui somme toute est un beau projet – ne peut être déconnecté du projet de l'ICES, puisque le bail arrive à échéance en 2020. Cela signifie aussi que la partie qui occupait ce local a donné son accord pour le quitter.

Je profite également de cette délibération pour faire le lien avec l'AVAP, car il existe effectivement des bâtiments remarquables à cet endroit, tels que le dojo par exemple. Or, comme j'ai constaté que la Poudrière avait la même architecture que le dojo, je me suis demandé pourquoi un bâtiment serait remarquable et qu'un autre – tout à fait similaire – ne le serait plus, sauf à faire un lien avec le projet de l'ICES prévu pour septembre 2017.

Quoi qu'il en soit, vous prenez cette décision politique et cela est votre droit. Pour autant, je pense que les deux dossiers ne peuvent être déconnectés du projet que vous nous proposez aujourd'hui. Ceci dit, nous voterons tout de même cette délibération. »

Joël SOULARD :

« Je ferai simplement une remarque de forme et poserai une seule question. S'agissant de la forme, ma remarque a déjà été formulée et je la répéterai jusqu'à la fin du mandat s'il le faut. Je rappelle en effet que le Conseil municipal est une instance de décision et que ses séances servent justement à voter ces décisions. D'autre part, nous savons que ce projet représente environ 2.6 millions d'euros. Or, nous allons tous voter une délibération sans la moindre image ou le moindre plan. Autrement dit, nous allons nous prononcer sur un projet sur lequel nous ne savons rien. Certes, vous me répondrez que ce projet est déjà passé en commission. Néanmoins, certains élus ne l'ont pas vu et je trouve cela très regrettable. Je ne comprends donc pas pourquoi vous agissez ainsi, d'autant que c'est dans cette instance que nous prenons les décisions. Vous avez tout intérêt à y présenter vos projets. J'ajoute qu'il s'agit d'une séance publique et que les citoyens viennent justement aux Conseils pour voir ce qui sera décidé et découvrir les projets qui seront votés. Ce public quittera donc la salle ce soir sans savoir ce qui a été voté.

Concernant ma question, pour laquelle j'aimerais avoir une réponse assez précise, nous avons déjà abordé la question de la Direction unique de ce futur groupe scolaire en juillet dernier. Toutefois, lors des commissions, auxquelles j'étais présent, j'ai constaté dans les plans qu'il y avait deux bureaux de directeurs : l'un pour la maternelle et l'autre pour l'élémentaire. Aussi, pouvez-vous nous confirmer ce soir qu'il y aura bien deux directions au sein de ce futur groupe scolaire ? »

Guy BATIOU ajoute :

« J'aimerais simplement préciser notre position. Notre groupe présentera deux votes : une abstention, car nous ne voulons pas empêcher la création d'une école neuve, et un vote contre, car nous ne voulons pas entendre qu'il s'agit d'un vote unanime. »

Malik ABDALLAH :

« Vous faites systématiquement le lien entre l'ICES et cet établissement. Certes, ce lien existe, puisque nous sommes locataires d'un bâtiment appartenant au Département et que ce dernier a décidé de le mettre à disposition de l'ICES. De la même manière, nous sommes également locataires du Département pour l'école Victor Hugo.

Effectivement, nous aurions préféré être propriétaires de ces bâtiments. Pour autant, un bail est en cours, et ce contrat intègre la libération de l'espace pour l'extension de l'ICES, qui ne peut aujourd'hui se déplacer à un autre endroit. A ce propos d'ailleurs, nous avons toujours encouragé le développement d'une université en centre-ville. En outre, ce projet est aussi l'occasion de créer un groupe scolaire demandé depuis des années par les parents.

Quoi qu'il en soit, ce lien systématique avec l'ICES devient insupportable. En effet, nous récupérons aujourd'hui des locaux que nous allons réhabiliter, avec des surfaces de bâtiments identiques à celles qui existent actuellement, et d'autres espaces encore beaucoup plus grands. Autrement dit, nous avons à la fois la possibilité de regrouper deux espaces, et de réaliser des travaux qui n'étaient pas prévus auparavant. Les enfants pourront donc bénéficier d'un établissement totalement neuf, dans un groupe scolaire unique. En clair, il faut véritablement différencier les deux projets, même si cette réhabilitation va effectivement permettre à l'ICES de s'étendre.

S'agissant de l'AVAP et de la protection des bâtiments, je rappelle que le dojo est un bâtiment protégé et qu'il sera conservé dans le cadre de ce projet. En revanche, même si le bâtiment situé à côté date de l'époque napoléonienne, ce dernier ne nécessite aucune protection, puisqu'une des parties, non historique, a déjà été fortement transformée. J'ajoute que l'AVAP ne consiste pas non plus à protéger l'ensemble des bâtiments, mais à protéger ceux disposant d'un véritable cachet patrimonial. Or, celui-ci n'en n'avait pas. »

Après avoir obtenu la confirmation par Joël SOULARD que les plans de l'école ont bien été portés à la connaissance de tous les élus, **Anne-Sophie FAGOT** déclare :

« Je tenais simplement à lever l'ambiguïté sur laquelle nous dissimulerions des choses. Nous sommes donc bien d'accord ; chacune des commissions a pu consulter les plans et ceux-ci ont été visionnés au sein des groupes de travail. Je précise également qu'il y a bien eu huit réunions et non quatre.

En ce qui concerne notre précipitation, il a effectivement fallu réagir très vite. Certes, nous aurions pu choisir une option alternative en proposant des aménagements temporaires. Cependant, ceux-ci auraient été très coûteux pour la collectivité. C'est pourquoi nous avons décidé, dès le début, de travailler activement à une solution durable et bien plus agréable pour l'ensemble de la communauté éducative.

Par ailleurs, vous sous-estimez le point essentiel de ce projet, puisque cela fait maintenant des années et des années que les parents réclament un groupe scolaire unique. Sans rentrer dans le débat de l'ICES, qui pour moi ne fait qu'instrumentaliser ce sujet, la décision de créer cette structure, en investissant 3.1 millions d'euros, démontre bien au contraire notre volonté politique affirmée de donner priorité à l'éducation à La Roche-sur-Yon, et de construire un véritable groupe scolaire de qualité en centre-ville.

Oui, nous avons conscience du fait que ce projet n'est pas parfait, d'autant que nous avons déjà identifié ses points faibles dès le début. Effectivement, l'emplacement était une contrainte et nous savions que l'emprise foncière était limitée. Pour autant, nous avons tout de même réussi à créer des espaces de qualité, même si nous n'avons pas pu augmenter les surfaces de cour. Vous évoquiez également les 145 mètres carrés de la salle de motricité, en qualifiant la hauteur de peu satisfaisante. Je rappelle à ce sujet que la réglementation nous impose de ne plus réaliser des plafonds de quatre à cinq mètres pour des raisons d'économies d'énergie. D'autre part, je pense que bien des écoles rêveraient d'avoir une salle de motricité d'une telle surface pour une école maternelle. Enfin, la

bibliothèque mutualisée, ainsi que la salle de danse conjointe maintenue avec un accueil périscolaire, sans oublier les préaux dans chacune des cours, sont autant d'espaces de vie très significatifs pour les enfants et d'atouts supplémentaires pour cette école. Alors, oui, cette école n'est peut-être pas parfaite. En revanche, elle offrira des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité pour les enfants. »

Françoise RAYNAUD :

« J'aimerais revenir sur l'enseignement supérieur. La Roche-sur-Yon a la chance d'avoir deux pôles d'enseignement supérieur de recherche, ce qui n'est pas le cas de toutes les villes de la strate. D'autre part, il est faux de dire que le pôle de l'ICES pouvait être implanté à la Courtaisière. Cela n'était pas possible. De plus, le fait que cet établissement soit situé en centre-ville présente un intérêt majeur pour l'accueil des étudiants. Je rappelle en effet que l'ICES représente aujourd'hui un cinquième des effectifs de nos étudiants en enseignement supérieur, ce qui est loin d'être négligeable. Enfin, ce sujet ne crée aucune opposition entre le secteur public et le secteur privé. »

Anne AUBIN-SICARD ajoute :

« J'aimerais prendre un peu de hauteur dans ce débat et rappeler pourquoi nous en sommes là ce soir. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le nécessaire n'a pas été fait lors des mandats précédents. Certes, vous avez investi dans les bâtiments scolaires, mais pas à la hauteur des besoins. Je rappellerais également la démarche d'audit des bâtiments, entreprise par notre majorité dès notre arrivée, sur une surface de 267 000 mètres carrés, ce qui est considérable. Pour vous donner un ordre d'idée, la Ville de La Roche-sur-Yon est propriétaire d'un nombre de mètres carrés plus important que le Conseil départemental de la Vendée, malgré tous les collèges dont le Département a la charge. Enfin, parmi ces 267 000 mètres carrés, plus de 51 000 d'entre eux sont dédiés au patrimoine scolaire.

Je rappelle également que le résultat de cet audit a révélé un taux de vétusté des bâtiments de 70 %, sachant bien entendu que le patrimoine scolaire n'échappe pas à cette règle. Face à ce constat, le besoin d'investissement a été chiffré à 90 millions d'euros, montant considérable qu'il est difficile de porter sur l'intégralité d'un seul mandat. Néanmoins, nous avons tout de même décidé d'investir 76 millions d'euros d'ici 2020. Une partie de ces investissements portera sur des opérations de restructurations et de rénovations très lourdes, voire même de reconstructions, les autres opérations concernant des modernisations de moins de 500 000 euros. J'ajoute que 20 millions d'euros seront consacrés au patrimoine scolaire sur ces 76 millions.

Bref, nous n'en serions pas là aujourd'hui si les choses avaient été faites dans les temps. S'agissant des diagnostics de l'école Jean Roy et de l'école Malraux, sachez que seize critères différents ont été analysés, de la conformité incendie à la conformité des ascenseurs, en passant par l'état du chauffage, celui des menuiseries ou encore le ravalement. Dans les deux cas de figure, les bâtiments sont aujourd'hui dans un état correct, voire en bon état, selon quatre critères. Selon les autres critères, les bâtiments se trouvent dans un mauvais état ou dans un état médiocre. Par conséquent, il est aujourd'hui urgent de rénover et de restructurer ces bâtiments. Malheureusement, il ne s'agit pas du seul groupe scolaire dans cet état, puisque pont Boileau, Montessori ou encore Victor Hugo sont également concernés. »

Sylvie CHARTIER :

« Je veux bien faire preuve de bonne volonté et ne pas faire d'association avec l'ICES. Toutefois, si mes sources sont exactes, la vente des locaux de la Poudrière entre le département et l'ICES ne serait pas encore finalisée.

Notre première-adjointe étant aussi conseillère départementale, celle-ci aurait peut-être pu expliquer la situation et défendre ce dossier pour la Ville, puisque celle-ci locataire des locaux de la Poudrière. Cela aurait permis à l'ICES d'attendre encore un peu, et la Ville aurait pu continuer de louer ces locaux, ce qui aurait laissé davantage de temps à la concertation. Personnellement, je ne remets pas en cause ce projet Madame FAGOT. Je trouve d'ailleurs qu'il contient énormément de bonnes choses. Ne nous prêtez pas d'intentions qui ne sont pas les nôtres. En revanche, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de concertation digne de ce nom.

En effet, même si les locaux sont mutualisés, il est aussi possible de décréter des choses – comme je vous l'ai dit en commission. Cependant, elles ne fonctionneront pas si elles ne sont pas travaillées en amont avec l'ensemble des acteurs. Voilà le point d'accroche. Bref, il faut retravailler ce projet avec tout le monde et se donner un peu de temps. Je pense en effet que vous pouvez encore vous donner six mois de plus. »

Anne AUBIN-SICARD indique avoir visité les locaux de la Poudrière et, vu l'état du bâtiment, elle estime qu'il est urgent d'intervenir.

Guy BATIOU :

« Il ne faut pas lancer de faux débats, car, encore une fois, il est nécessaire d'améliorer le service public d'éducation. Nous sommes d'accord sur ce point. Je rappelle par ailleurs que de nombreuses écoles, situées particulièrement dans des quartiers défavorisés, ont été rénovées, et ce avec des coûts très élevés. Je veux bien entendre que les choses ne vont pas assez vite. Ceci dit, il ne faut pas dire non plus que rien n'a été fait. Il ne faut pas se tromper de débat. En outre, je maintiens que l'urgence de ce projet est liée au bâtiment de l'ICES et au fait que cet établissement aurait parfaitement pu être placé ailleurs. Encore une fois, le fond du débat n'a rien à voir avec la nécessité d'accueillir les enfants. Cela est évident. »

Thierry De la Croix :

« Nous avons posé une question sur le dimensionnement et votre volonté de dynamiser le centre-ville. Nous craignons en effet que cette école ne soit un jour sous-dimensionnée, avec l'arrivée de jeunes couples et de futurs enfants. D'autre part, n'allez pas nous faire croire qu'il n'existe pas une concomitance étrange entre ce projet et l'implantation de l'ICES. Pour autant, nous voterons tout de même ce projet. »

Monsieur le Maire conclut :

« En réponse à la question de Monsieur SOULARD sur la Direction unique, le projet initial comportait effectivement une seule Direction, conformément aux conseils de la DASEN. Cela nous paraissait totalement pertinent, puisqu'outre la mutualisation, cette Direction unique permettait à la fois d'offrir un temps quasiment complet au directeur, et une organisation beaucoup plus précise avec l'ensemble des enseignants. Néanmoins, comme les deux directeurs (maternelle et primaire) se sont exprimés dans un autre sens lors de la dernière réunion de concertation, je leur ai confirmé qu'il y aurait bien deux Directions. Pour autant, je leur ai tout de même demandé de réfléchir à une Direction unique pour le futur. Charge à eux donc de travailler avec nous sur l'élaboration d'une Direction unique d'ici quatre à cinq ans.

Concernant la concomitance du projet avec l'ICES, cela ne me gêne absolument pas de dire que nous favorisons le développement de l'enseignement supérieur à La Roche-sur-Yon. Je ne vois pas en quoi cela serait surprenant, que cet établissement soit public ou privé. Cela ne me gêne pas et j'assume totalement le sujet. Nous avons besoin d'avoir des étudiants et une ville qui vit. D'ailleurs, vous ne prendriez par des professeurs qui travaillent dans le privé dans vos équipes municipales, si cela vous gênait tant. Cela signifie donc que nous sommes bien d'accord sur le fond. Autrement dit, ce qui compte n'est pas tant la chapelle que l'éducation de nos enfants et je partage totalement cela avec vous.

Par ailleurs, ce projet possède une triple résonance et je vous l'ai déjà dit en juin dernier. La première est celle des enfants. Nous devons les installer dans des groupes rénovés en bon état, aussi confortables que possible, aussi bien pour eux, que pour leurs parents et les enseignants. La deuxième résonance est celle des sportifs, puisque le dojo est aujourd'hui en souffrance et qu'il nécessite d'importants travaux. Ils seront eux aussi logés dans une structure toute neuve. Enfin, la troisième résonance est bien évidemment celle de l'enseignement supérieur. Comment peut-on avoir une ville digne de ce nom, avec un développement tel que nous le voulons, si nous ne portons pas nous-mêmes l'enseignement supérieur ? Or, ces trois résonances nous imposent des contraintes de temps, qu'il nous appartient d'assumer. Pour autant, il faut aussi voir une opportunité dans chaque contrainte, et non pas le contraire. Dans le cas présent, l'opportunité est celle de bâtir un vrai projet scolaire pour nos enfants.

Je comprends que votre majorité n'était pas forcément celle des bâtisseurs, puisque Paul CAILLAUD a construit dix groupes scolaires en 17 ans et que votre majorité n'en n'a construit que deux en 37 ans. Vous auriez pu au moins les entretenir. Cela nous aurait évité de les refaire précipitamment aujourd'hui.

Enfin, j'ai été extrêmement sensible aux demandes des parents et au courrier qui m'a été adressé. Pour autant, tous ne sont pas d'accord, puisque j'ai aussi reçu des courriers me demandant de réaliser très vite ce projet. Nous pourrions d'ailleurs discuter de cela tous ensemble, puisque je m'engage à tenir prochainement une neuvième réunion de concertation, voire une dixième s'il le faut. Certes, nous devons respecter le timing, mais nous devons aussi entendre vos demandes, car il est encore possible d'améliorer ce projet. Je vous propose donc de voter cet avant-projet, de sorte à pouvoir avancer, et aller ainsi dans le sens des améliorations souhaitées par les parents.

Concernant la densification enfin, il est certain que la carte scolaire devra être modifiée un jour ou l'autre – probablement dans les cinq à dix années à venir –, puisque certaines écoles perdront de la population, comme par exemple l'école Rivoli. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

1 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot

7 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Régnauld, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

Monsieur le Maire ajoute :

« Je demande maintenant au Directeur général des services de prendre rendez-vous avec les parents d'élèves et les enseignants dans les plus brefs délais, pour que nous puissions avancer sur ce sujet. »

3	CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE PONT BOILEAU - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LES LOTS 1 ET 2
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Suite à une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, le Conseil municipal du 23 juin 2015 a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe représentée par l'Agence LE BARON, mandataire pour réaliser la construction du groupe scolaire Pont Boileau dans le quartier de La Vigne aux Roses à La Roche-sur-Yon.

Après réalisation des études, l'Avant Projet Définitif a été validé par le Conseil municipal du 8 décembre 2015. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour les marchés de travaux en juin 2016. Ces marchés ont été soumis au Conseil municipal de septembre 2016. Suite à cette délibération, des difficultés juridiques ont été rencontrées sur les lots n° 1 et 2 justifiant une décision de déclaration sans suite de ces lots. Une nouvelle procédure a ainsi dû être engagée afin d'attribuer ces deux lots. Le Conseil municipal est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

La commission d'appels d'offres du 23 janvier 2017 a attribué les marchés comme suit :

- Lot n° 1 « fondations spéciales » à la société BOT FONDATION, située à Vigneux-de-Bretagne, pour 114 325 euros HT ;
- Lot n° 2 « gros œuvre » à la société BGCV, basée à La Roche-sur-Yon, pour 1 223 761.27 euros HT.

Dans le cadre de l'analyse, et conformément à l'avis de la commission d'appels d'offres, il est par ailleurs proposé de déclarer l'offre du lot n° 1 de la société SOLETANCHE-BACHY-PIEUX irrégulière, au motif qu'elle ne comportait pas de mémoire technique. Pour information, enfin, je rappelle que la délibération du 22 septembre 2016, qui autorisait la signature des marchés de travaux relatifs aux autres lots, comportait une erreur matérielle sur le montant retenu pour le lot n° 19. En effet, le montant de 57 623.09 euros qui figurait dans la délibération était un montant TTC, et non un montant HT comme indiqué dans le tableau. De fait, le lot n° 19 a finalement été conclu pour un montant de 48 018.24 euros HT, conformément à la décision de la commission d'appels d'offres.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4

CONSTRUCTION D'UN DOJO ET DE LOCAUX DEDIES AUX ACTEURS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)

Rapporteur : Monsieur Dominique Guillet

Il est proposé au Conseil d'approuver les études d'Avant-Projet Définitif ainsi que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux concernant la construction d'un dojo présentées par l'équipe de maîtrise d'œuvre VALLEE ARCHITECTURE pour un montant de 1 631 000 € HT soit 1 957 200 € TTC (valeur juillet 2016) avec une option « plancher dynamique aire de combat » estimée à 25 000 € HT.

« Je rappelle que la création de ce dojo a été faite en concertation et en accord avec le président du Dojo club Yonnais ainsi qu'avec des entreprises de maîtrise régionales. Cet équipement disposera d'une surface totale de 820 mètres carrés. Il comportera des locaux de 130 mètres carrés pour les sportifs et un local technique de 30 mètres carrés, ce qui doublera les surfaces actuelles. Cette structure bénéficiera également d'un accueil sécurisé pour les enfants, ce qui permettra aux parents de les déposer en toute sécurité. J'ajoute que ce bâtiment sera inscrit dans le dispositif du territoire à énergie positive.

Plus concrètement, les travaux débuteront dès le mois de septembre prochain, pour s'achever en mars 2018. La problématique du stationnement sera par ailleurs régularisée, puisque le parking comptera désormais 90 places. Enfin, le coût total de cet équipement s'élèvera 1 957 000 euros. »

Françoise BESSON s'interroge :

« Le terrain sur lequel sera implanté ce dojo comporte un petit bois. Quelles mesures de compensation avez-vous prises à ce sujet ? »

Martine CHANTECAILLE revient sur les précédents propos de Joël SOULARD et confirme que c'est un plan en noir et blanc, qui a été présenté et il n'était pas très explicite. Elle souhaiterait donc avoir une présentation un peu plus aboutie en Conseil municipal, comme un diaporama par exemple.

Guy BATIOU questionne :

« Le dojo sera-t-il uniquement consacré au judo ou sera-t-il possible de pratiquer également d'autres sports de combat ? »

Dominique GUILLET précise qu'il s'agit d'un bâtiment public, il pourra effectivement accueillir les stages d'autres disciplines, en accord avec le club utilisateur.

Anne AUBIN-SICARD :

« S'agissant de la compensation, les peupliers situés à cet endroit arrivent en fin de vie. Ils doivent donc être coupés. Nous respecterons par ailleurs le principe de compensation écologique dans le futur aménagement, puisque nous intégrerons de nouvelles plantations.

En outre, cette délibération me donne l'occasion d'insister sur l'aspect énergétique des bâtiments, sujet dont je vous avais déjà parlé lors de la présentation du rapport sur le développement durable en novembre 2016. Je pense en effet que cet équipement représente vraiment la quintessence de ce que nous souhaitons demain pour la ville de La Roche-sur-Yon et pour ses bâtiments neufs. Je rappelle à ce propos que nous avons déjà réalisé un certain nombre de choses, notamment l'atelier-garage du CTM, premier bâtiment industriel passif d'Europe, et que nous avons instauré une mission de suivi et d'évaluation de la performance énergétique sur une durée de trois ans pour toute construction neuve. Nous avons également recruté une conseillère en énergie partagée à l'agglomération, poste cofinancé par l'Ademe et la collectivité. Celle-ci nous permettra de faire évoluer à la fois les bâtiments de la Ville et de l'Agglomération, en nous fournissant des conseils sur de nouveaux équipements ou encore sur la manière d'utiliser les bâtiments.

En ce qui concerne le dojo, il s'agit là d'une nouvelle orientation forte de la collectivité, puisque non seulement nous souhaitons que nos bâtiments soient économes en énergie, mais nous souhaitons

aussi qu'ils en produisent. De fait, ce bâtiment sera équipé d'une centrale solaire, ce qui est une première en la matière. J'ajoute qu'un autre type de centrale sera implanté à La Roche-sur-Yon en 2017, puisque Vendée énergie a prévu d'installer une centrale solaire au sol.

Tous ces sujets me donnent l'occasion de rappeler qu'il existe des enjeux importants en matière d'énergie sur les bâtiments. Je rappelle que ces derniers représentent 44 % de la consommation d'énergie en général et 24 % d'émissions de gaz à effet de serre. Il est donc urgent d'agir. Je précise que le bâti privé n'est pas non plus oublié, puisque plus de 1.2 million d'euros d'aides ont été délivrées en 2016 pour la rénovation énergétique, dans le cadre de la politique d'habitat de l'Agglomération. A cela s'ajoutent le dispositif SLIME, qui vise à repérer et à aider les situations d'impayés énergétiques, ainsi que l'éco-logement pédagogique de La Vigne aux Roses, que nous avons également cofinancé.

Au final, si nous avons essentiellement raisonné en termes d'enveloppes thermiques des bâtiments au début de notre mandat, parce qu'il existait des besoins de rénovation extrêmement importants, ce projet de dojo ajoute une deuxième orientation complémentaire, celle de la production d'énergie. Pour rappel, la toiture du dojo sera équipée de 830 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, sachant que Vendée énergie fournira les panneaux entièrement recyclables et fabriqués en France, ainsi que la maintenance. Ce système permettra de fournir 100 kilowattheures d'électricité, qui seront ensuite directement réinjectés dans le réseau du bâtiment. Je me réjouis d'autant plus de cette orientation forte de notre collectivité, puisque le rapport du commissariat général au développement durable, une instance du ministère de l'Environnement, de l'été dernier, pointait « le retard de plus en plus flagrant du pays organisateur de la Cop 21 sur le sujet des énergies vertes ». Je rappelle en effet que la France s'était engagée à atteindre 23 % d'énergie renouvelable d'ici 2020 dans le cadre du 3 fois 20 européen et de la loi Grenelle I. Or, nous sommes aujourd'hui à un peu plus de 14 %, ce qui place notre pays à la seizième place sur 28. Le rapport indique même que la France a reculé depuis trois ans et que l'Italie et la Grèce sont passées devant nous. Nous devons donc tous nous y mettre pour rattraper ce retard. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	REHABILITATION DES BATIMENTS DU PARVIS DES HALLES - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)
----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de redynamiser le quartier des Halles et de réhabiliter les bâtiments du parvis.

Le cabinet d'architecte LANCEREAU-MEYNIEL a été désigné en tant que maître d'œuvre de l'opération.

Il est proposé au Conseil d'approuver les études d'Avant-Projet Définitif ainsi que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux présentées par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un montant de 8 003 000 euros HT, et l'option équipement étal des poissonniers pour 101 000 € HT.

« Le quartier des Halles va donc être réhabilité, notamment avec la démolition du bloc U, qui permettra d'accueillir une place de rassemblement pour recevoir différentes manifestations. Je précise que cette démolition fait partie du coût de cet avant-projet. Dans le même temps, deux autres bâtiments seront également rénovés. Durant cette période, la librairie 85000 et Le Karo seront déplacés dans le bâtiment central et la superette dans un autre immeuble situé à proximité.

Dans le détail, la grande surface sera directement accessible depuis le parvis et un tapis roulant permettra de se rendre directement au marché. En outre, des ascenseurs desserviront à la fois le parvis, le marché et le parking. La place comportera également trois autres entrées. Une d'entre elles permettra de relier le parvis au restaurant et aux terrasses, une autre accèdera directement au marché, et la troisième proposera une entrée sur la librairie 85000.

En ce concerne le marché, celui-ci sera accessible de n'importe quelle rue, que l'on soit sur le parvis ou la rue de la Poissonnerie, et de chaque côté du marché. Quant au parking, il descendra directement sur un autre niveau comportant 93 places de stationnement. Je laisse maintenant la parole à Monsieur POTHIER pour la présentation de l'intérieur du marché. »

Franck POTHIER précise :

« Le marché accueillera 27 commerçants, avec ces emplacements de dix à quinze mètres linéaires. Il intégrera aussi un espace de dégustation, ainsi qu'une chambre froide pour permettre aux commerçants de stocker leurs produits. Enfin, la structure accueillera des blocs sanitaires ainsi que des bâtiments techniques. »

Malik ABDALLAH :

« J'en viens maintenant au parking du deuxième niveau, dont l'entrée s'effectuera par la rue De Gaulle. Celui-ci comptera 178 places. Il y aura donc 271 places au total, contre 198 actuellement, sachant qu'il pourra être utilisé aussi bien les jours de marché que durant le reste de la semaine.

Sur le plan architectural, le système de briquettes rappellera les halles à l'ancienne et nous fera entrer dans la vieille ville. Un dispositif de plein vent aidera par ailleurs les commerçants situés à l'extérieur à se protéger de la pluie et du vent, ce qui permettra ainsi de marier l'ancien et le moderne. Au final, cette esplanade ouvrira le quartier sur l'ensemble de la ville, avec une ouverture sur la rue De Gaulle, une ouverture sur la place Napoléon et une ouverture sur la rue Sadi Carnot. Ce système incitera les gens à se déplacer vers la vieille ville et vers la place de la vieille horloge. Les Yonnais pourront ainsi se réapproprier la vieille ville, trop longtemps délaissée par ses habitants.

En ce qui concerne la délibération, nous envisageons de réaliser les travaux en septembre 2017, avec une préparation de chantier dès le mois de juillet. La livraison des premiers équipements débutera à l'automne 2019, selon l'avancée des travaux. Sachez que le marché restera ouvert tout au long de cette période, conformément à la demande des commerçants. Je rappelle que le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 7 643 000 euros HT, auxquels s'ajoutent 300 000 euros de modification de la dalle, puisque celle-ci s'est révélée fragile à certains endroits et qu'il est apparu nécessaire de la conforter. L'enveloppe finale de ce projet se chiffre donc à 8 millions d'euros. Enfin, ce marché comporte également une option pour l'équipement en inox des étals des poissonniers, dont le montant estimatif de 101 000 euros n'a pas encore été validé. Il vous est donc proposé aujourd'hui de valider les études de l'avant-projet définitif et les estimations financières que je viens de vous annoncer. »

Joël SOULARD :

« Nous avons donc à nous prononcer ce soir sur l'avant-projet définitif concernant la réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles. Si, lors de la réunion, à l'issue d'un Conseil municipal, vous aviez présenté le choix de l'architecte et les esquisses, nous n'avions cependant émis aucune remarque particulière, car nous avons uniquement connaissance des vues d'ensemble extérieures des nouveaux bâtiments. Notre intervention sera toute autre ce soir.

Vous le savez, nous ne jugeons pas pertinente la démolition du bâtiment contenant le marché U, et d'autres commerces, pour réaliser une place dont l'animation au quotidien reste plus qu'aléatoire. Au-delà même de cette option, tout le monde s'accorde à dire que la principale erreur commise dans les années 70 était d'enterrer le marché. Nous avons tenté d'y remédier en 2001, sans y parvenir complètement d'ailleurs, en remontant toute une partie des bancs au rez-de-chaussée et en ouvrant la partie inférieure du marché sur les rues adjacentes. Ce que vous proposez aujourd'hui est donc un retour en arrière, puisque vous concentrez de nouveau l'ensemble des bancs au niveau R-1.

Oserai-je, Monsieur le Maire, vous retourner cette citation de Churchill, que vous m'avez adressée dans vos vœux : « Plus vous regarderez le passé de loin, plus vous verrez loin dans le futur » ? Si les nouveaux bâtiments peuvent être séduisants dans leur aspect extérieur, en rappelant les anciennes halles, la surprise sera quand même totale pour les clients, puisqu'ils n'y découvriront qu'un restaurant et une librairie.

Monsieur le Maire, vous et votre équipe avez toujours communiqué sur le fait que vous vouliez renforcer le marché et en faire un véritable espace commerçant, avec éventuellement une ouverture le dimanche. Comment pouvez-vous nous expliquer que d'une soixantaine de bancs actuellement à disposition, vous n'en proposiez qu'un peu plus d'une vingtaine dans votre nouveau projet ? Votre concertation auprès des commerçants a-t-elle eu pour effet de réduire le nombre de volontaires pour intégrer le nouveau marché ou s'agit-il d'une volonté de votre part – allant à l'encontre de vos déclarations – de réduire le nombre de titulaires de bancs dans votre projet ?

Le déplacement du marché U, à l'opposé de sa situation actuelle, aura aussi des conséquences négatives. Nous nous étonnons d'ailleurs que vous n'en n'ayez pas plus tenu compte. En effet, à la lecture des plans qui nous ont été transmis, nous remarquons que l'espace de livraison de la moyenne surface se trouve au niveau – 1, à côté du marché, avec un accès sous les fenêtres de l'hôtel de la Vendée. Nous espérons que, lors de vos concertations, vous avez discuté de ce point précis avec le gérant de l'hôtel. En effet, nous n'imaginons pas qu'il découvre, une fois le projet lancé, les horaires de livraison et le nombre de camions qui manœuvreront sous les fenêtres de ses clients. D'ailleurs, nous connaissons déjà les livraisons de ce genre de surfaces avec l'hôpital ; cela n'est jamais simple à régler.

Vous laissez croire que vous augmentez le nombre de places de stationnement, et Monsieur ABDALLAH vient de le confirmer. Toutefois, le parking actuel du niveau R-2 reste inchangé, si ce n'est quelques modifications d'accès. Certes, vous ouvrez le parking du niveau –1 au public. Cependant, il sera utilisé par les commerçants les jours de marché. Cela ne générera donc pas de places supplémentaires, ou tout du moins pas en nombre comme vous l'indiquez.

Le nombre de places sur les rues du pourtour des halles sera lui réduit *de facto* par le réaménagement de ces voiries. Cela semble logique puisque les rues piétonnes ou semi-piétonnes offrent beaucoup moins de places de stationnement.

La solution passera évidemment par l'ouverture du parking sur le site Piobetta. Mais verra-t-il le jour ? Le projet dans son ensemble semble bien mal engagé, d'après les informations que nous avons pu recueillir. Il est quand même regrettable que vous ayez annulé purement et simplement la vente engagée avec VIRGIL. Vous auriez sûrement pu trouver un accord pour faire évoluer le projet dans votre sens.

Quoi qu'il en soit, le parking le plus proche pour se rendre aux Halles – en dehors de celui que vous réalisez dans le bâtiment des Halles – sera bien le parking Piobetta, qui serait terminé et opérationnel avant même que vous ne commenciez les travaux si vous n'aviez pas tout arrêté.

Pour conclure, vous l'avez compris, nous voterons contre cette délibération. De plus, ce projet qui ne nous convient pas pour toutes les raisons évoquées précédemment a aussi un coût très important. Il est de l'ordre de 12 millions d'euros, simplement pour la réhabilitation des bâtiments et au stade de l'avant-projet définitif, sachant que nous savons tous qu'il y a toujours quelques surprises financières, allant rarement dans le sens des économies, dans la réhabilitation des bâtiments anciens. Si un tel coût peut être envisageable, il doit aussi être considéré en fonction de l'amélioration apportée à la situation actuelle, mais aussi en fonction de l'attractivité de l'activité supplémentaire qu'il générera. Bref, nous sommes très loin d'être convaincus de l'intérêt d'une telle dépense. »

Anita CHARRIEAU :

« Au vu des différentes délibérations que nous venons de prendre ce soir concernant la construction de bâtiments, et au regard des enveloppes mobilisées, nous comprenons mieux vos propos tenus lors des vœux sur le fait qu'il y aurait des grues un peu partout dans la ville. Ceci dit, des budgets énormes sont en jeu. Si ces derniers permettent certes de développer l'emploi, il faut aussi continuer d'intégrer des emplois de qualité et par conséquent avoir des exigences très claires dans les marchés notamment la typologie des contrats de travail et le niveau des rémunérations. »

Guy BATIOU :

« Vous parliez tout à l'heure de Monsieur CAILLAUD « constructeur » ; je parlerais moi d'une erreur historique qu'il est nécessaire de rattraper. Je réaffirme donc ce que j'ai toujours dit : le fait de réinstaurer cette place dans le plan napoléonien ne me choque pas du tout, bien au contraire. En revanche, et nous avons déjà fait part de cette interrogation, la surface de la place sera nettement supérieure à ce qu'elle était auparavant. De plus, nous sommes sur des coûts importants, pour une surface bien moins importante que celle de la place Napoléon par exemple. Par ailleurs, cette surface plus importante aurait pu nous permettre d'éviter la circulation sur la rue Carnot. Je pense en effet que cette place ne vaut que si elle est intégrée dans une liaison entre la rue Clemenceau, Piobetta et les Halles. Si tel n'est pas le cas, cela risquerait d'être un coup d'épée dans l'eau, ce qui serait dommage.

Je partage également l'inquiétude de Monsieur SOULARD concernant le nombre de bancs du marché, ainsi que sur l'ouverture du dimanche, alors même que le marché bio commence tout juste à s'installer. Bref, nous sommes très inquiets sur l'implantation des Halles, telle qu'elle est prévue par ce projet. Enfin, vous augmentez les places de parking, alors que la circulation en surface n'est pas nécessaire. »

Franck POTHIER précise :

« En ce qui concerne le nombre de commerçants, je rappelle que le marché fonctionne actuellement tous les jours de la semaine. Or, s'il compte environ une cinquantaine d'étals le samedi, ils ne sont plus que cinq à huit commerçants les autres jours, ce qui coûte énormément d'argent à la collectivité. Il était donc nécessaire de réorganiser les choses différemment, de sorte que les habitants bénéficient de produits de qualité tout au long de la semaine. C'est pour cette raison que nous avons mis en place une obligation de présence. J'ajoute que la plupart des villes comptent sur leurs marchés entre 18 et 30 commerces au maximum. La Roche-sur-Yon se situe donc dans cette moyenne, avec ses 27 commerces, sachant qu'il n'y a plus aucune place disponible. Cela signifie que les commerçants qui souhaitent s'implanter aux Halles sont actuellement sur liste d'attente. En outre, 20 commerces ont également choisi le marché extérieur de plein vent, qui lui sera ouvert le jeudi et le samedi. En définitive, nous souhaitons créer un marché équilibré, avec une présence quasi quotidienne, à savoir le mardi, le jeudi, le samedi et le dimanche de manière obligatoire et le vendredi de manière facultative.

Monsieur le Maire tient à souligner la qualité du travail réalisé par Monsieur POTHIER depuis maintenant plus de deux ans. Il salue également son investissement personnel pour mener un projet si ambitieux. Il se dit admiratif devant l'ensemble du travail réalisé.

Malik ABDALLAH :

« Il faut effectivement se projeter sur le marché de demain et non pas sur le marché d'aujourd'hui, en tenant compte des nouveaux modes de consommation. C'est exactement ce que Monsieur POTHIER propose aux commerçants.

Concernant le parking, je suis tout à fait d'accord avec vous Monsieur SOULARD. Il faut effectivement se concentrer sur les parkings à proximité immédiate des Halles durant les travaux. Je pense notamment à celui de la cité Travot, qui sera ouvert durant toute la durée du chantier. Celui-ci est situé juste à côté du marché. Pour ce qui est de Piobetta, je ne reviendrai pas sur ce sujet, car le projet est en cours. Quoi qu'il en soit, nous sommes fiers d'avoir abandonné un projet qui ne présentait aucune pré-commercialisation, à part celle des logements sociaux, d'autant qu'il aurait de toute façon capoté. Vous le savez très bien.

Le fait de vouloir un marché sur la dalle – ce que vous aviez commencé à faire – est aussi à mettre en parallèle avec les coûts. Il faut en effet revoir les bâtiments, ainsi que les voiries. 18 000 mètres carrés de voirie seront d'ailleurs totalement refaits. Le fait d'intervenir sur les bâtiments coûte toujours très cher, comme vous l'avez d'ailleurs rappelé lors d'un dernier Conseil municipal. Or, si nous avions placé le marché au niveau des poissonniers, il nous aurait fallu toucher davantage aux bâtiments, voire les démolir, ce qui aurait fortement alourdi l'enveloppe financière. Cela n'a pas été notre choix. Nous avons considéré que nous pouvions faire aussi bien, en ramenant l'ensemble des commerçants au même niveau, dans un marché plus petit accessible de toute part. De plus, le marché de plein vent constituera demain un appel au marché, ce qui n'existe pas aujourd'hui.

S'agissant des liaisons piétonnes enfin, nous avons rajouté une rue piétonne supplémentaire, sachant que les aménagements permettront de piétonner davantage le quartier si nous le souhaitons. Pour l'instant, nous avons choisi de laisser circuler quelques voitures. Quoi qu'il en soit, ces réaménagements permettront d'apaiser fortement la circulation de cette zone, tout en laissant la possibilité de la piétonner un peu plus les années suivantes, selon la manière dont les habitants se l'approprient. »

Joël SOULARD :

« Je n'ai pas bien compris la réponse, puisque vous démolissez bien les bâtiments pour en reconstruire d'autres. »

Malik ABDALLAH :

« Non. Nous conservons le bâtiment en tant que tel. Nous touchons simplement à son enveloppe, ce qui coûte beaucoup moins cher. En revanche, nous aurions dû démolir, puis reconstruire un bâtiment, si nous avions conservé 67 commerçants, ce qui aurait coûté extrêmement cher. Cela n'a pas été notre choix. Nous aurions aussi pu aussi démolir la dalle, sachant que le coût de cette opération est estimé à 20 millions d'euros. Il faut être cohérent. Soit vous voulez ramener les commerçants sur le haut et le projet coûte plus de 20 millions d'euros, soit vous acceptez notre projet, qui lui est cohérent, avec un marché situé en rez-de-chaussée bas accessible de toute part. De plus, l'ensemble des activités situées sur la dalle seront ouvertes toute la journée, à la différence des commerçants du marché, qui eux ferment à 13 heures. Tout cela est donc à la fois une question de coût et de cohérence du projet, avec l'ambition que nous voulons donner à ce quartier. »

Joël SOULARD :

« Ce n'était pas ma question. Vous réalisez les projets que vous voulez. Vous avez choisi de mettre la librairie et le restaurant en haut et de mettre les bancs en bas. Cela est votre choix. S'agissant du coût, en revanche, ne me dites pas que vous arrivez à remettre la librairie et le restaurant simplement en changeant l'enveloppe budgétaire. »

Monsieur le Maire :

Monsieur SOULARD, vous savez pertinemment que le bâtiment ne sera pas détruit et que nous refaisons simplement la coque. En somme, vous parlez de l'aménagement intérieur, ce qui est totalement différent. »

Joël SOULARD : « Je n'ai jamais dit le contraire. »

Monsieur le Maire :

« D'accord. Pour revenir sur les propos de Monsieur BATIOU, je pense effectivement que Paul CAILLAUD a commis une erreur historique en détruisant ces halles. De la même façon, le fait de ne pas avoir construit de parking sous la place Napoléon nous oblige aujourd'hui à en construire ailleurs. Cela est également une erreur historique. Cette place fonctionne bien aujourd'hui. Il ne lui manquait pas grand-chose pour qu'elle fonctionne encore mieux. Ceci dit, je vous invite à prendre un peu de hauteur. C'est d'ailleurs ce que je vous proposais à travers la vue d'ensemble de ce quartier, de façon à le voir sous un autre angle.

Certes, il s'agit d'un investissement important. Toutefois, la différence fondamentale avec les autres investissements est le fait que celui-ci est productif, puisque cette zone sera habitée par des commerçants. Nous avons 67 emplacements, dont une grande partie n'était pas occupée, à l'exception du samedi. La philosophie de ce projet est d'avoir 27 emplacements occupés en permanence, avec un pourtour des halles vivant au quotidien et des commerçants qui sortent leurs étals au grand jour. Il s'agit donc d'un projet intéressant et structurant, qui de plus sera efficace.

Enfin, j'assume totalement le fait que la rue Sadi Carnot sera circulaire. Cela n'était d'ailleurs pas l'avis de mon équipe et je l'assume. Je pense en effet qu'il faut aussi une desserte lorsque le parvis de Saint-Louis est bloqué. Ceci dit, je vous rassure, cette rue sera équipée de poteaux amovibles. Ceux-ci permettront de bloquer la route à chaque fois que cela sera nécessaire, y compris pour faire la liaison entre les autres quartiers. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 voix CONTRE : Monsieur Pierre Régnauld, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

2 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

La Ville de La Roche-sur-Yon a choisi de développer une politique attractive de son centre ville qui va se traduire dans les 5 prochaines années par la réalisation de travaux structurants (Piobetta, Galerie Bonaparte, Halles).

Concernant ce dernier chantier, il vise non seulement à moderniser l'espace commercial mais également à requalifier l'espace public afin de rendre ce quartier de nouveau attractif pour les commerces et les Yonnais.

Cependant, la réalisation de ces travaux qui vont s'échelonner jusqu'en 2020 exige la prise en considération des désagréments et troubles que pourraient connaître les commerçants.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la création d'une commission de règlement amiable chargée d'étudier les dossiers de demande d'indemnisation.

Périmètre d'indemnisation "Halles" :

- Rue des Halles - rue Stéphane Guillemé - rue Paul Baudry - rue de la Poissonnerie - place du Marché - rue Malesherbes - passage des Jardiniers - rue du Vieux Marché - rue Sadi Carnot (angle de la rue Paul Baudry jusqu'à angle de la rue des 3 Piliers) - Côté droit de la place du 8 mai 1945 - rue du Passage (angle de la place du Marché jusqu'à angle de la rue des 3 Piliers).

- Les commerçants du marché couvert des halles.

Cette commission sera présidée par un magistrat du Tribunal Administratif de Nantes, et composée de personnalités de différentes institutions (CCI, Trésor Public, Préfecture, Chambre des Métiers) à raison d'un titulaire et de son suppléant pour chaque organisme, et de représentants de la Ville.

Les représentants désignés pour la Ville sont :

- Franck POTHIER, en tant que titulaire ;
- Sylvie DURAND, en tant que titulaire ;
- Malik ABDALLAH, en tant que suppléant ;
- Leconsynska MORNET, en tant que suppléante. »

Joël SOULARD :

« Je ne remets pas du tout en cause la création de cette commission, que nous voterons. Pour autant, avez-vous prévu des mesures pour ceux qui viennent tout juste de s'installer, puisque la commission étudie le chiffre d'affaires des années précédentes ? »

Franck POTHIER :

« Nous demandons effectivement les exercices n-1 et n-2. C'est pourquoi nous avons mis en place l'aide au loyer depuis le mois de mars 2016, pour compenser en partie cette absence de résultats antérieurs. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, Monsieur QUENAULT devant quitter la séance en raison d'obligations, il lui laisse la parole pour les délibérations 25, 26 et 36.

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Par délibération du 5 juillet 2016, le Conseil municipal a approuvé le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique sur le secteur du Bourg-sous-La Roche et autorisé Monsieur le Maire à solliciter le Préfet pour la suite de la procédure et notamment l'ouverture de l'enquête publique.

Suite à l'envoi du dossier, le Préfet, par courrier du 17 octobre 2016, sollicite des compléments et ajustements dont la modification des périmètres de la DUP et du dossier relatif à l'enquête parcellaire afin qu'ils correspondent à celui du périmètre global de l'opération d'aménagement.
Le Conseil municipal est appelé à approuver la modification des périmètres de la DUP et du dossier d'enquête parcellaire.

Joël SOULARD : « J'aimerais savoir quelle était la modification du périmètre. »

Malik ABDALLAH :

« Le Préfet nous a demandé d'intégrer les espaces publics en plus, notamment la voirie. Nous n'avons d'ailleurs pas eu le choix, même si cela ne présentait aucun intérêt. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	ACQUISITION AUPRES DE MADAME MANSION DU 134 RUE EMILE GABORIT - SECTEUR DU BOURG-SOUS-LA ROCHE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Dans le cadre de la requalification du quartier du Bourg-sous-La Roche, la Ville de La Roche-sur-Yon a engagé plusieurs études et réflexions permettant de définir les principaux enjeux de l'évolution de ce quartier. La Ville souhaite en effet renforcer l'attractivité commerciale du centre-bourg, affirmer la centralité autour des places de l'église et de la Mutualité, donner une image plus qualitative du quartier, et enfin favoriser la mobilité durable en valorisant les accès à la vallée de La Riallée.

Pour mettre en œuvre ce projet de requalification, la Ville doit maîtriser le foncier. En parallèle de l'approbation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique, la Ville a engagé des négociations amiables auprès de Madame MANSION. Elle accepte la cession de son bien pour un montant de 150 000 euros.

Le Conseil municipal est appelé à approuver cette acquisition.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36	CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE COORDINATION YONNAISE DES ASSOCIATIONS DE QUARTIER (ACYAQ) - ANNEXES 1 ET 3
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

A ce jour, compte-tenu des derniers éléments portés à la connaissance de la Ville, la Direction Développement de la Cohésion Sociale (DDCS) refuse toute délivrance d'agrément à l'ADSCAB, ce qui la rend dans l'incapacité d'organiser un accueil collectif de mineurs.

Pour assurer la continuité du service public, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le transfert de la gestion temporaire de l'ALSH et du Club de Jeunes du Bourg à l'ACYAQ.

Cette mesure s'inscrit dans l'attente de prise de décision du futur conseil d'administration de l'ADSCAB.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	AIDE AU LOYER COMMERCIAL
----------	---------------------------------

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Par délibération en date du 8 décembre 2015 et du 05 juillet 2016, la Ville de La Roche-sur-Yon a acté la mise en place d'un dispositif d'aide au loyer pour soutenir le commerce et a retenu l'association Initiative Vendée Centre Océan (IVCO) pour l'instruction et le suivi des dossiers. Deux demandes

d'aide au loyer ont été déposées à IVCO qui a instruit ces dossiers et les a présentés en commission de validation qui a émis un avis favorable sous réserve de conformité avec les démarches administratives : " NS CHEZ STR" et EURL BERNARD.

Il est proposé au Conseil de valider ces propositions.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS COMMERÇANTES DE LA VILLE « LES VITRINES DE LA ROCHE » ET « LE GROUPEMENT DES HALLES ET DES MARCHES »
----------	---

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

La Ville entend soutenir les associations commerçantes "Les Vitrines de La Roche" et " Le Groupement des Halles et des Marchés" dans leurs objectifs à travers une nouvelle convention de partenariat pour chacune d'elles en mettant en exergue la volonté d'une concertation et d'une collaboration forte entre l'ensemble des commerçants et la Ville.

Ces deux conventions intègrent respectivement le programme d'actions annuel et le budget prévisionnel correspondant pour l'année 2017.

La Ville propose une convention d'une durée de 4 ans : 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 pour l'association "Les Vitrines de La Roche", et de 2 ans pour " Le Groupement des Halles et des Marchés" du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	TRANSFERT DE LA COMPETENCE « AERODROME » VERS L'AGGLOMERATION - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 6 JUIN 2016
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé l'approbation du rapport de la CLECT du 6 juin 2016 concernant le transfert des charges liées à la compétence "Aérodrome" vers l'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, induisant une baisse de l'attribution de compensation versée à la Ville par l'Agglomération de 131 735 € par an à compter de 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	PERSONNEL MUNICIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Il est proposé d'adopter un programme d'accès à l'emploi titulaire, pour certains agents remplissant les conditions instituées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	PERSONNEL MUNICIPAL - MISE A DISPOSITION D'AGENTS
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Le Conseil municipal est informé des mises à disposition d'agents municipaux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - CONVENTIONS RELATIVES A LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION/DEVELOPPEMENT POUR DES SALARIES EN CDDI
-----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel mis en œuvre au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion, pour répondre aux problématiques de santé et de mobilité rencontrées par les salariés en démarche d'insertion, des partenariats se nouent avec des acteurs locaux compétents sur ces problématiques.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Monsieur Dominique Guillet

13	SECURISATION DE LA RUE MAZURELLE - CONVENTION D'AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon a souhaité sécuriser la rue Georges Mazurelle (Route Départementale 80). A ce titre, il a été réalisé deux plateaux pour réduire les vitesses et un trottoir afin de protéger les piétons.

Une convention entre la Ville de La Roche-sur-Yon et le Département de la Vendée est nécessaire afin de fixer les conditions techniques, les modalités d'entretien de ces aménagements et permettre au maître d'ouvrage de percevoir le fonds de compensation de la TVA au titre de cette réalisation. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de cette convention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENOVATION, DE GROSSES REPARATIONS ET D'ENTRETIEN DANS LES BATIMENTS - APPEL D'OFFRES OUVERT - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Pour réaliser les travaux d'aménagement, de rénovation, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments, la Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et le CCAS décident de se grouper pour constituer un groupement de commandes au sein duquel la Ville est désignée comme coordonnateur. La procédure sera engagée dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Les marchés prendront effet à compter de leur date de notification, pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois, soit pour une durée maximale de quatre ans.